

dernière présidence, la surprise agréable de constater que la fermeté du jury devenait de règle dans les affaires d'avortement, comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres.

Il n'en est pas moins vrai qu'en frappant l'avortement de peines criminelles pour effrayer ceux qui seraient tentés de s'y livrer, le législateur avait fait un calcul erroné, comme dans d'autres matières : la sévérité des peines a rebuté le jury et les acquittements se sont multipliés. Il faut revenir à une juste mesure : l'avortement est un délit, et doit être déféré aux tribunaux correctionnels, au moins dans la généralité des cas.

La séance est levée à 18 h. 30 m.

## M. l'abbé Milliard

1837-1917

M. l'abbé Milliard, ancien aumônier de la Petite Roquette, qui vient de disparaître le 10 avril 1917, à l'âge de 80 ans, après une vie entièrement consacrée à la charité a été l'une des figures les plus originales et les plus attachantes de ce monde modeste et laborieux qui s'adonne aux œuvres de bienfaisance.

Longtemps alerte et vigoureux dans sa petite taille, ses yeux clairs et francs enfoncés sous ses lunettes, avec sa soutane et son chapeau à larges bords un peu usés, on le voyait dans le quartier de la Petite Roquette circuler infatigablement de son domicile à la prison des jeunes détenus, et de la prison à l'atelier d'ébarbage de la rue Pétion. Ses vingt-cinq dernières années n'ont été employées, en effet, qu'à visiter les adolescents détenus, à les conseiller, à leur trouver du travail, à leur apprendre un métier, à les placer ensuite. Si l'on ajoute aux devoirs d'un ministère très chargé tout ce qu'entraîne l'organisation d'un atelier : comptes minutieux, surveillance continuelle, correspondance multiple, on aura l'impression d'une vie singulièrement remplie.

A la fin seulement quand l'œuvre du patronage fut bien organisée, et que le concours de ses collaborateurs lui permit de prendre quelques instants de repos, il se rendait à sa campagne de Montigny, sur ces hauteurs salubres qui dominent la Seine, et la dernière distraction de ce grand travailleur était de bêcher son jardin et de tailler ses arbres.

Au moment où l'abbé Milliard entrait en ses fonctions, la prison de la Petite Roquette n'était point ce qu'elle est devenue récemment, depuis l'application des lois de 1912, et les modifications administratives qui en sont résultées. Aujourd'hui c'est un point de convergence, d'où partent les routes les plus diverses. Sans doute, il n'y a que des jeunes gens ; mais les uns sont des prévenus qui attendent de passer en jugement, les autres des condamnés qui vont être transférés à Fresnes, dans les colonies pénitentiaires, ou dans les maisons de réforme. Quelques autres sont encore détenus par voie de correction paternelle ; et s'il en est qui y accomplissent le temps de leur peine, ils sont parmi les moins nombreux.

En 1892, la prison des jeunes détenus recevait une moyenne de 2.800 individus par an, qui, presque tous y accomplissaient entière-

ment leur peine; et pour ceux qui étaient catholiques, au moins de nom — c'était la généralité — l'éducation chrétienne et l'on peut même dire morale, reposait tout entière sur un seul aumônier.

M. l'abbé Milliard s'adonna complètement à sa tâche; en dehors du service du dimanche, il visitait les détenus régulièrement trois fois la semaine, quelquefois quatre; et ses visites duraient trois et quatre heures. Les voyant de près et recueillant leurs confidences, il put donc amasser un trésor d'expérience très précieux. Aussi fut-il consulté par les autorités qui avaient la charge d'âmes de toute cette jeunesse. S. E. le cardinal-archevêque Richard d'une part, et, au ministère de l'Intérieur, le très distingué directeur du quatrième bureau de l'Administration pénitentiaire, M. Charles Vincent, lui demandèrent un rapport sur la condition morale des détenus de la Petite Roquette et sur les effets du système cellulaire.

Ces deux rapports, presque identiques pour le fond des idées, montrent avec quelle vue nette et quelle charité sans illusions notre cher aumônier considérait ce monde minuscule, bizarre et déconcertant, où s'exerçait son ministère. Il porta son examen successivement sur les causes du délit, sur la classification des délinquants, et sur les effets de la cellule; — examen et sujets qui sont, hélas! toujours d'actualité; plaie toujours vive quel que soit le remède qu'on applique.

Parmi les causes du délit, M. l'abbé Milliard constate que les unes dépendent plus ou moins directement des conditions sociales, les autres de la nature même de l'homme. Il signale :

*La misère et la faim, le manque de surveillance des parents insouciants, l'abandon des enfants, abandon plus ou moins complet ou coupable, les unions illégitimes et scandaleuses, l'inconduite, l'immoralité et l'irréligion... L'enfant, maltraité, battu, chassé même, par de méprisables parents qu'il gêne, déserte le toit paternel et erre jusqu'à ce qu'il soit ramassé par la police... Il y a aussi un certain nombre de petits voleurs, entraînés par de plus grands... ils volent des choses souvent de peu de valeur. Je ne puis passer sous silence quelques jeunes assassins et même des souteneurs de 15 à 16 ans. Il y a des récidivistes dans ce nombre.*

On le voit : la gamme est complète, mais tout ce petit peuple est versé, pêle-mêle à la Petite Roquette au fur et à mesure des envois. Comment distinguer des catégories? Comment y répartir les individus? Comment y établir des méthodes? M. l'abbé Milliard se refuse à classer les petits coupables d'après la nature de leur délit. Il considère que les délinquants se divisent plutôt en enfants relativement

innocents et moralement purs, en vicieux et en indisciplinés incorrigibles.

Mais le vrai fond de leur nature, le langage qu'il faut parler, le secret intime de l'âme, ce sont les entretiens poursuivis dans la solitude de la cellule qui seuls pourront les faire connaître. La cellule impose silence aux sentiments de révolte et à la violence des passions; elle fait naître les réflexions salutaires et les bons propos; elle empêche la contamination des éléments vicieux ou réprime l'indiscipline; et, chez les égarés, elle ranime souvent de bons sentiments endormis plus qu'éteints.

Pour décrire l'état moral d'une jeunesse incertaine entre le bien et le mal, M. l'abbé Milliard trouve des expressions d'une tendresse paternelle : *Plus de la moitié de ces enfants ramassés pour vagabondage et mendicité ne sont pas mauvais ni pervers. La plupart, âgés de 8 à 14 ans, ont conservé leur innocence, et malgré les mauvais exemples,... ils ont été préservés providentiellement de la corruption. Si la vie matérielle du corps est pour l'homme son plus grand bien... la vie morale de l'enfant est également pour lui son plus riche trésor. C'est par elle qu'il est quelque chose. Tous les éducateurs de la jeunesse ont multiplié les mesures de prudence et de sagesse pour conserver dans l'âme des petits enfants cette belle vertu des anges. Qui de nous, en contemplant la candide physionomie d'un enfant, peut se défendre d'un sentiment de réserve et de respectueuse affection. C'est cette vie morale, cette innocence que nous aimons tant, qu'il s'agit de conserver chez ces petits êtres abandonnés, rejetés par des parents souvent coupables.*

Ces lignes étaient écrites en 1893. Déjà pour un but analogue s'étaient fondées des sociétés d'un dévouement et d'un zèle admirable, comme l'Union du sauvetage de l'enfance, la Société de patronage pour les jeunes délinquants, la Société de protection pour les engagés volontaires, la Société de patronage de l'enfance et de l'adolescence, la maison hospitalière de la rue Fessard et tant d'autres. Mais le mal déborde toujours au delà des organisations existantes et quelles sont celles qui ne laissent point en dehors de leurs prévisions certains cas intéressants?

Il y avait, en effet, dans le réseau charitable des institutions de préservation ou de réforme une lacune indéniable. Au regard des jeunes Parisiens, de 16 à 21 ans, déjà ouvriers ou destinés à l'être, il n'existait pas d'atelier institué pour les recueillir, et pour les mettre en état de profiter de leur habileté professionnelle ou d'en acquérir les éléments.

Quelle noble et délicate pensée que celle de faire gagner à ces jeunes gens à la fois leur pain et leur régénération morale? De les amener à conquérir par leur mérite un certificat de bonne conduite qui remplacera désormais le titre infamant de « libéré de la Petite Roquette »?

« Créer du travail, disait Jules Simon, c'est la plus belle et la plus difficile des créations »; ce fut le second pas dans la voie bienfaisante où M. l'abbé Milliard s'engageait avec un rare sens de l'à-propos et du possible. Il était délicat de bien discerner la direction à prendre. Cependant, soutenu par l'administration pénitentiaire, et par l'autorité diocésaine, encouragé par les membres les plus éminents de la Société générale des prisons, l'abbé Milliard réussit à constituer une Société de patronage qui devait être à la fois pour lui un appui et une règle. Il eut ensuite le bonheur de décider M. Charles Petit, le vénéré conseiller à la Cour de cassation, à en accepter la présidence. Très fin et très vivace malgré son grand âge, M. le conseiller Petit était un guide incomparable dans les difficultés du début. Son tact et son expérience prévoyaient et aplanissaient les obstacles. La sympathie qu'il inspirait assura au Patronage des jeunes adultes la parole éloquente et chaude des membres de l'Académie ou de l'Institut, MM. Jules Simon, Georges Picot, Henri Houssaye, René Bazin, et fit profiter le nouveau venu dans le monde charitable de l'illustration de ces grands noms. Plus tard encore, quand il se fut décidé à prendre sa retraite, M. Charles Petit rendit au patronage un dernier service, en désignant comme son successeur M. Ernest Passez, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, qui continuera l'œuvre de zèle et de dévouement. Le témoignage solennel de M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, Victor Milliard, des bâtonniers Pouillet, Raoul Roussel et Busson-Buillault, du Conseiller à la Cour de cassation Félix Voisin, de M. Fernand Duflos conseiller maître à la Cour des comptes et du sénateur Bérenger confirma hautement la vitalité de l'institution.

Des tâtonnements avaient été inévitables au début. Le patronage ne prit véritablement son essor que lorsqu'il eut établi un atelier rue Saint-Maur, n° 9, d'abord, rue Pétiou, n° 22, ensuite, et se fut assuré par des ententes avec les façonniers du cuivre une entreprise régulière de travail.

Nous ne referons pas cette histoire. Elle est inscrite dans les comptes rendus publiés chaque année. Il nous suffira de dire qu'il passait annuellement devant les étaux de 150 à 200 jeunes gens, dont plusieurs demeuraient de 4 à 5 mois, et qu'il était distribué par an environ 40.000 francs de salaires.

Les clients du patronage se recrutaient parmi des éléments très divers. La plupart venaient de la Petite Roquette ou de Fresnes, quelques-uns de la Santé ou des colonies pénitentiaires. C'étaient surtout des libérés primaires ou des conditionnels, parfois même des enfants de la correction paternelle confiés par leurs parents. Voici quel était le mécanisme de l'œuvre :

Une première sélection se-faisait dans la prison par l'intermédiaire des visiteurs désignés par le patronage et agréés par l'administration pénitentiaire. Ces délégués, après examen, remettaient des bulletins d'admission aux jeunes détenus qui leur paraissaient le mieux susceptibles d'amendement.

Mais la véritable épreuve était celle de l'atelier, quand le jeune ouvrier était mis en face de l'établi. C'était une vraie pierre de touche : les paresseux, les vicieux et les mauvais s'éliminaient spontanément, les incorrigibles étaient renvoyés. Il ne restait que les meilleurs, car même si la main inhabile trahissait un peu la bonne volonté, en ce cas la charité du patronage suppléait volontiers à l'insuffisance des salaires.

Grâce à ce triage, le patronage arrivait à placer tous les ans 30 à 40 pour cent de son personnel et le souvenir de ces années de travail restait longtemps gravé dans le cœur des patronnés; beaucoup d'entre eux ont écrit à l'abbé Milliard après leur départ et des lettres nombreuses témoignent de leur gratitude.

Toutefois cette esquisse du Patronage des jeunes adultes serait incomplète, et notre cher abbé eût été le premier à me blâmer de l'omission, si je ne plaçais autour de lui et dans le même cadre les membres de son conseil d'administration. Le président du conseil, le trésorier, le secrétaire général, les autres secrétaires et les membres du conseil étaient des collaborateurs assidus, et rendaient en dévouement à l'abbé ce que celui-ci leur donnait en affection. Le rôle qu'ils jouaient était d'une haute importance. Il y avait en effet une direction générale à ordonner et à suivre, des relations continues à entretenir avec l'administration pénitentiaire, les juges d'instruction ou le tribunal, des visites à faire aux prisonniers ou à l'atelier, des comptes mensuels à entendre et des rapports annuels à présenter tant à l'administration qu'à l'assemblée générale des sociétaires. Il y avait le service de la trésorerie, du vestiaire, les quêtes, les ventes ou fêtes de charité; les démarches vis-à-vis des entrepreneurs pour obtenir du travail, ou pour faire rentrer les fonds; parfois même se présentaient des incidents inattendus.

Tel fut un procès de chantage intenté en novembre 1895 devant

le tribunal des prud'hommes par un jeune libéré de la Petite Roquette. Renvoyé au bout de six jours pour indiscipline et paresse, il prétendait, en dépit du règlement de l'atelier, se faire payer à la journée et non aux pièces; et je dois dire que le jugement rendu ne fit pas honneur à la sagacité du tribunal.

La reconnaissance d'utilité publique accordée à l'œuvre le 21 août 1906 fut la consécration de ces généreux efforts. D'autres récompenses éminemment flatteuses furent aussi attribuées tant au Patronage des jeunes adultes qu'à M. l'abbé Milliard et à ses principaux collaborateurs : médaille d'argent à l'Exposition de Paris 1900, médailles d'or à l'Exposition de Liège 1905, médailles et diplômes d'honneur aux Expositions de Londres en 1908, de Bruxelles en 1910, de Turin en 1911, de Gand en 1913. Hélas! que de souvenirs douloureux dans la simple énumération de ces noms!

Mentionnons encore une médaille d'or de la Société d'encouragement au bien en 1907, et surtout en 1913 le prix Maisondieu de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques) qui fut décerné à M. l'abbé Milliard sur la proposition de M. Henri Joly et le rapport de M. Sabatier.

Parmi tant de souvenirs glorieux et touchants, que nous ne pouvons tous évoquer, il nous faut cependant garder une place à part pour la journée du 16 octobre 1896, lorsque S. E. le cardinal-archevêque Richard vint donner lui-même la confirmation aux jeunes détenus de la Petite Roquette que lui présentait l'aumônier, dans la chapelle cellulaire de l'établissement. Ce fut avec une émotion profonde que l'on vit le prélat éminent, qui occupait alors le siège de M<sup>gr</sup> Darboy, descendre en face de la prison même où son illustre prédécesseur avait subi le martyre, et apporter le sacrement de vie aux plus malheureux et plus deshérités de ses diocésains. Les journaux s'emparèrent du fait, et l'image populaire fit connaître partout le geste auguste de l'archevêque. En sortant de la prison, au milieu de la foule amassée sur son passage, des enfants et des femmes qui sollicitaient sa bénédiction, le cardinal-archevêque voulut bien visiter le petit atelier de la rue Saint-Maur, où l'attendait l'abbé entouré de son conseil d'administration, et il adressa aux jeunes ouvriers quelques paroles empreintes de cette bonté et de cette grâce familière dont il avait le secret.

Cependant la charité infatigable de l'abbé Milliard ne s'était pas confinée à Paris; et près de sa modeste demeure de Montigny, dans un coin de campagne sur la route de Cormeilles, il avait installé un asile pour de petits vagabonds, chassés ou abandonnés par leurs

parents, humbles délaissés que ses fonctions lui permettaient de découvrir et pour lesquels s'ouvrait son cœur de père. Ce fut l'asile Saint-Jacques que contribuait à entretenir la générosité de la famille Jules Mesnier, et que dirige une excellente et respectable parente de M. l'abbé Milliard. Là, depuis plusieurs années, sont élevés en famille, instruits, et habitués aux travaux du jardinage, une dizaine d'enfants, dont quelques-uns sont déjà parvenus à l'âge d'homme et servent sous les drapeaux de la France.

Telle a été cette belle vie, si bienfaisante et si simple. Nous avons essayé dans cette courte notice, de lui rendre pieusement un dernier et affectueux hommage; mais il est un autre témoignage qui domine de bien haut tout ce que nous avons pu écrire, ce sont les paroles si pénétrantes et si justes que S. E. le cardinal-archevêque Amette nous faisait l'honneur de nous adresser : *M. l'abbé Milliard, que Dieu vient de rappeler à lui, avait épuisé ses forces dans l'exercice de la charité et du dévouement. J'ai la confiance qu'il a reçu là-haut sa récompense.*

PAUL BAILLIÈRE.